

## Éditorial de La Lettre n°13

Cette Lettre a pour objet de rendre compte de mon activité de sénateur du Lot.

Elle paraît deux fois par an.

Je rends également compte de mon activité chaque semaine au moyen d'un site Internet, d'un blog et d'une lettre hebdomadaire électronique d'information (voir page 3).

Je me permets de dire, au diable, à toutes celles et tous qui me font l'honneur de me lire que toutes leurs remarques, questions, critiques me sont utiles et précieuses.

Les parlementaires ont pour mission d'élaborer la loi et de contrôler l'exécution.  
D'un représentant le Nation, le sort les élus d'un département : il leur revient donc, en outre, de « parler » au plus rationnel les attentes et les préoccupations des habitants de leur département.

De surcroît, le Sénat a, en vertu de la Constitution, la mission d'« assurer la représentation des collectivités territoriales de la République » : communes, départements, régions.

C'est dire que le dialogue constant avec les élus locaux est indispensable pour assurer efficacement la mission d'un sénateur.

C'est dans cet esprit que cette Lettre est conçue : rendre compte des prises de position et interventions qui ont été les miennes ; favoriser le dialogue ; et, au total, en travaillant les uns avec les autres dans le respect du pluralisme démocratique, servir l'intérêt général.

[➤ Télécharger La Lettre n°13](#)